



Championnat Départemental des Clubs Jeu Provençal

Dispositions particulières

*Ces dispositions particulières viennent modifier certains articles du Règlement du Championnat Départemental des Clubs Senior Pétanque – **MAJ décembre 2017***

Seuls les alinéas des articles du règlement concerné par une modification sont repris ci-dessous. Les alinéas et articles du règlement non repris sur ce document, restent applicables.

Article 1 – Objet - Inscription des Equipes

1. a

Le Championnat Départemental des Clubs Jeu Provençal (CDC JP) se déroule par Equipes composées de joueurs d'un même club sous forme de championnat régulier avec classement.

Les rencontres se jouent suivant l'application stricte du règlement de jeu officiel de la FFPJP.

Article 2 – Inscription des Equipes

2. a

Chaque club devra inscrire (par écrit) une équipe. Si des places restent disponibles, les clubs pourront les compléter par plusieurs équipes. Ce championnat est limité à 16 équipes.

Article 3 – Composition des Equipes et remplacements

Chaque équipe est composée de 6 joueurs et 2 remplaçants. Elle est sous la responsabilité d'un capitaine qui peut être joueur.

Article 4 – Déroulement des matchs et attribution des points

Chaque rencontre comprend 3 parties en Doublettes et 2 parties en Triplettes qui rapportent respectivement 2 et 3 points à l'équipe (le match nul est possible).

Les parties se déroulent dans l'ordre suivant : Doublettes puis Triplettes. Toutes les parties se jouent en 11 points et/ou sont limitées à 2 h de jeu au maximum (en cas d'égalité au bout des 2 h, il sera effectué une mène supplémentaire).

Le total des points (maximum = 12) est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match. Il est alors attribué à chaque équipe de club : 3 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite et 0 point pour un forfait.

Article 5 – Critères de classement général des équipes

Article 7 – Formule – Saison sportive et calendrier

7. a

A la clôture des inscriptions, les 2 poules de 8 de ce championnat à division unique seront constituées. Les équipes d'un même club sont placées dans des poules différentes (si le cas se présente).

Ce championnat se déroulera en 2 phases :

- Phase 1 : 7 rencontres dans chaque poule
- Phase 2 : les 4 premiers de chaque poule sont regroupés dans un poule unique de 8, comportant également 7 rencontres.

Pour valoriser quantitativement et qualitativement cette compétition, les matchs d'un même tour se déroulent en même temps et au même endroit (4 sites).

Ce championnat se déroulera sur 4 journées dont 3 avec 2 rencontres aux dates :

➤ Phase 1

- Samedi 17 mars 2018 (2 rencontres), début 8 heures

- Dimanche 8 avril 2018 (2 rencontres), début 8 heures
- Samedi 21 avril 2018 (1 rencontre), début 14 heures
- Dimanche 20 mai 2018 (2 rencontres), début 8 heures

➤ **Phase 2**

- Samedi 2 juin 2018 (2 rencontres), début 8 heures
- Dimanche 3 juin 2018 (2 rencontres), début 8 heures
- Samedi 8 septembre 2018 (1 rencontre), début 14 heures
- Samedi 29 septembre 2018 (2 rencontres), début 8 heures

7. b

L'équipe championne de la Haute Garonne sera la 1° au classement de la 2° phase.

Le Club Champion dispute une Finale Régionale.

Article 9 – Critères d'attribution d'organisation

Le Comité de Pilotage désigne les Clubs à qui il confie l'organisation des rencontres.

Article 10 – Charges du club organisateur

- Assurer l'accueil des équipes
- Traçage des terrains obligatoire : 6 terrains de 3,5mX24m au minimum

- Eclairage, sonorisation, sanitaires, salle ou abri pour la table de marque
- Frais d'arbitrage selon le barème en vigueur
- Organiser la restauration de midi sur place (ou dans un restaurant très proche) avec un menu à 15€ maximum tout compris.

Article 11 – Aides du Comité Départemental

Pour la phase 1 de la compétition, pour les journées à deux matches, une aide forfaitaire de 60€ sera accordée par le Comité aux clubs concernés.

Article 12 - Forfait et sanctions pécuniaires

12. a

L'équipe vainqueur d'un forfait est considérée comme ayant remporté le match 7 à 0 (3 points et goal-average de +7).

12.b

Voir article CNC forfait et amende 100€ par match et 400€ pour un forfait général.

Article 13 – Classement individuel

Afin de valoriser la saison sportive de chacun, un classement individuel sera établi en attribuant à chaque joueur 1 point par partie gagnée sur l'ensemble des 2 phases.

***Le présent règlement a été établi et adopté par le CD 31 le 20 Décembre 2017.
Il est applicable pour la saison 2018 et révisable chaque saison.***

